

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 12 janvier 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 12 janvier 2015, À 19:00 HEURES,
AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :
Réjean Leclerc Denys Leclerc Gino Gagnon
Lise Julien Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu

ABSENT : Claude Lefebvre

001-01-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

002-01-2015

PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2014

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

COMMENTAIRE

ADOPTION

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 décembre 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2603 à 2612 comportant les résolutions #289-12-2014 à #304-12-2014 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2613 à 2616 comportant les résolutions #305-12-2014 à #311-12-2014 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 16 décembre 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2617 à 2619 comportant les résolutions #312-12-2014 à # 316-12-2014 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

003-01-2015

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 513566 à 513631 inclusivement, totalisant un montant de 46 318,67 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 5894 à 5973 inclusivement, totalisant un montant de 158 471,18 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2415 à 2435 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 50 981,80 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 003-01-2015 au montant de 255 771,65 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question a été tenue.

004-01-2015

COOP DE SANTÉ PORTNEUF – SAINT-BASILE - AIDE (N/D : 102-112)

Attendu qu'à son budget 2015, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a prévu un montant comme aide à la Coop de santé Portneuf – Saint-Basile;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser, comme aide, à la Coopérative de santé Portneuf – Saint-Basile, la somme de 5 000 \$.

Que cette dépense est payée à même le budget d'opération industries et commerces au poste numéro 02-62100-345.

Adopté.

005-01-2015

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
ÉCOLE LOUIS JOBIN (N/D : 102-102)**

Considérant que l'École secondaire Louis Jobin soumet une demande d'aide financière pour soutenir les besoins primaires de certains élèves issus de famille en difficulté financière;

Considérant que certains des élèves de l'École Louis Jobin proviennent de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 150 \$ pour aider l'École Louis Jobin dans le soutien apporté aux enfants.

Adopté.

006-01-2015

MANDAT À LA FIRME BRUSER POUR RÉALISER UN PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES POUR LE SECTEUR DU BOULEVARD DU CENTENAIRE (#902) (N/D : 602-130)

Attendu l'offre de services professionnels de Madame Sonia Poulin, ingénieure, de Bruser, en date du 6 janvier 2015, en vue de réaliser un plan directeur partiel pour la gestion des eaux pluviales pour le secteur du boulevard du Centenaire et prévoir d'inclure le bassin versant d'une portion de la rue Sainte-Anne, la rue Plamondon, la rue Dollard et l'avenue du Parc;

Attendu que la ville prévoit en 2015 le remplacement d'égout unitaire par un réseau séparatif d'égout sanitaire et pluvial sur une portion du boulevard du Centenaire et la mise en place d'un bassin de rétention et d'un émissaire pour les eaux pluviales;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde à la firme Bruser le mandat de réaliser un plan directeur partiel pour la gestion des eaux pluviales pour le secteur du boulevard du Centenaire.

Tel que spécifier dans l'offre de services professionnels, celle-ci devra prévoir l'ensemble des données exigées par le ministère en vue de l'obtention du certificat d'autorisation et conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Que ledit mandat est octroyé pour un montant de 8 400 \$, taxes en sus et incluant les frais de déplacement.

Que le montant de la dépense sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de réfection du boulevard du Centenaire sur ±300 mètres tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2015, 2016, 2017.

Adopté.

HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et à l'hygiène du milieu, présente un bilan du rapport 2013 déposé en septembre 2014 sur la stratégie d'économie de l'eau potable.

007-01-2015

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2015 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2015 de la Ville est de 37 000 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en décembre 2014 (rés. 270-12-2014) ;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 15 000 \$.

Adopté.

008-01-2015

COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE 2015 (N/D : 304-110)

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Borromée Paquet, directeur du service des incendies, à participer au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu du 16 au 18 février 2015, au Centre des congrès de Québec, au coût de 340 \$.

Que sur présentation des pièces justificatives, ce conseil remboursera les frais réellement encourus, incluant les frais de chambre (2 soirs) pour le séjour.

Que ces dépenses sont imputables au budget 2015 du département sécurité civile, congrès et délégation.

Adopté.

009-01-2015

VENTE DE TERRAINS EN 2014 (N/D : 704-131)

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, accepte le dépôt du tableau cumulatif de la vente des terrains de la municipalité en 2014 déclarant un montant de ventes de 168 727,79 \$, tel que préparé par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, en date du 7 janvier 2015.

Adopté.

010-01-2015

BUDGET 2015 – DONS ET SUBVENTIONS
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (N/D : 207-130)

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, en rapport avec le budget 2015 dons et subventions, à effectuer le paiement suite à la demande de l'organisme, comme suit :

Association des gens d'affaires	
- carte de membres	35 \$
- gala	700 \$
- nouveaux arrivants	700 \$
- aide au secrétariat	500 \$
Association chasse et pêche	
- pêche en ville	200 \$
Fabrique Saint-Basile (308-12-2003)	500 \$
Fabrique Saint-Basile : CVA (94-04-2007)	175 \$
Chevaliers de Colomb Saint-Basile	
- petits voiliers (billet)	50 \$
- dépouillement arbre de Noël	1 000 \$
Club Âge d'or	
-souper des fêtes	400 \$
Commission scolaire (voyage de fin d'année)	100 \$
Divers	2 500 \$
TOTAL :	<u>6 860 \$</u>

Adopté.

011-01-2015

ACTUALISATION DU SITE WEB DE LA VILLE
MANDAT (# 1502) (N/D : 401-133)

Attendu qu'il y a lieu d'actualiser le site Web de la Ville;

Attendu l'offre de services pour l'actualisation de notre site web par l'entreprise La Boîte à Outils Communication / Marketing;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Laurie Mimeault, responsable en communication, pour procéder à l'actualisation de notre site web avec l'entreprise La Boîte à Outils Communication / Marketing pour un coût de 12 120 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2015-2016-2017, soit par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

012-01-2015

OMH DE SAINT-BASILE
NOMINATION REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Attendu que la Ville de Saint-Basile désigne deux (2) administrateurs pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile;

Attendu que l'un d'eux Monsieur Réjean Leclerc, termine son mandat le 31 décembre 2014;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile renouvelle le mandat de Monsieur Réjean Leclerc au poste d'administrateur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, pour un mandat de 3 ans.

Adopté.

013-01-2015

MANDAT PHOENIX QUÉBEC CONSULTANTS INC.
(N/D: 303-120)

Attendu l'offre de services par la firme Phoenix Québec consultants Inc., datée de septembre 2014, en vue d'effectuer un sondage auprès des employés afin de recueillir leurs constats des changements survenus à la Ville de Saint-Basile depuis le diagnostic de 2012 et leurs suggestions d'amélioration, le cas échéant;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate la firme Phoenix Québec Consultants Inc., pour exécuter le présent mandat, au coût de 2 940 \$, taxes et frais de déplacement en sus.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et/ou Paulin Leclerc, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, ledit contrat à intervenir et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Que pour payer cette dépense, ce conseil approprie l'argent à même son poste budgétaire numéro 02-16000-420.

Adopté.

014-01-2015

**RÉFECTION BOULEVARD DU CENTENAIRE (#902)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux de réfection d'une partie du boulevard du Centenaire dans le secteur localisé entre la rue du Parc et le numéro civique 405;

Attendu que les travaux consistent à la construction d'une conduite d'égout sanitaire et pluvial, au remplacement de la conduite d'aqueduc, la construction d'un bassin de rétention et à la reconstruction de voirie;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis (ingénieurs, arpenteurs, etc.) et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

015-01-2015

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du boulevard du Centenaire sur une distance de 300m.

Je, soussigné, Monsieur Yves Walsh , conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du boulevard du Centenaire sur une distance de 300m.

Et j'ai signé : _____

Yves Walsh, conseiller

016-01-2015

**RÉFECTION RANG SAINTE-ANGÉLIQUE (#1504)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique dans le secteur localisé entre le numéro civique 460 et le ruisseau Aulnage;

Attendu que la ville devra exécuter certains travaux en régie (creusage d'environ 900 mètres de fossés, la construction de ponceaux pour entrées charretières, la reconstruction de l'infrastructure de rue sur environ 100 mètres et environ 18 ponceaux de traverses de rue avec des transitions de 20 dans 1);

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis (ingénieurs, arpenteurs, etc.) et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

017-01-2015

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique sur une distance d'environ de 900m.

Je, soussigné, Monsieur Denys Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique sur une distance d'environ de 900m.

Et j'ai signé : _____

Denys Leclerc, conseiller

018-01-2015

REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC RANG SAINT-JACQUES (#1510) MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux de remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc du rang Saint-Jacques dans le secteur localisé entre le numéro civique 460 et le ruisseau Aulnage;

Attendu que la ville devra exécuter certains travaux en régie (creusage d'environ 900 mètres de fossés, la construction de ponceaux pour entrées charretières, la reconstruction de l'infrastructure de rue sur environ 100 mètres et environ 18 ponceaux de traverses de rue avec des transitions de 20 dans 1);

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis (ingénieurs, arpenteurs, etc.) et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

019-01-2015

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour le remplacement de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Jacques sur environ 190m, dans le rang Sainte-Anne sur environ 135m et dans le rang Saint-Joseph sur environ 450m.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour le remplacement de conduites d'aqueduc dans le rang Saint-Jacques sur environ 190m, dans le rang Sainte-Anne sur environ 135m et dans le rang Saint-Joseph sur environ 450m.

Et j'ai signé : _____

Réjean Leclerc, conseiller

020-01-2015

**AUTORISATION POUR MANDATER UN SIGNATAIRE
AUPRÈS DE LA SAAQ (N/D : 402-100)**

Attendu que le conseil juge pratique de nommer un signataire permanent auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme le directeur général, Monsieur Paulin Leclerc, comme signataire auprès de la SAAQ relativement à toutes transactions concernant les véhicules appartenant à la Ville de Saint-Basile.

Attendu que le mandat doit être renouvelé à chaque début d'année.

Adopté.

021-01-2015

**REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE SNOWMOBILE
DE PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Attendu la demande d'autorisation par le Regroupement des propriétaires de snowmobile de Portneuf pour la circulation sur les chemins publics de la Ville lors de leur évènement le samedi 14 février 2015;

Attendu que le trajet empruntera la côte du Centre nature et la rue du Parc afin de se rendre au Manoir Saint-Basile;

Attendu que le trajet mentionné devra être recouvert de neige afin de permettre le passage des snowmobiles et que celle-ci sera enlevée par la suite;

Attendu que Monsieur Réjean Leclerc se porte responsable de mettre et enlevée la neige permettant le passage;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le passage du Regroupement des propriétaires de snowmobile de Portneuf dans les rues de la Ville.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Réjean Leclerc, citoyen, à mettre la neige et remettre les rues mentionnées dans leur état initial, après leur rassemblement du 14 février 2015.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

022-01-2015

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h15 et ajournée au 27 janvier 2015 à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière